

VILLE de GY



Place de l'Hôtel de Ville
70700 GY

Téléphone : 03 84 32 85 28

Fax : 03 84 32 85 40

E.mail : mairie.gy@wanadoo.fr

Arrêté d'interdiction de stationnement et de circulation :

**Rue Pasteur
Rue du Docteur Renaud
Place de la République**

Le Maire de la COMMUNE DE GY

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code de la route ;
- Considérant les travaux de terrassement pour l'assainissement du 31 Juillet 2017 au 29 septembre 2017 0 Gy

**Rue Pasteur
Rue du Docteur Renaud
Place de la République**

- Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS NORD-EST agence de Haute-Saône, 19 rue de l'Industrie 70000 VESOUL, en vue de réaliser ces travaux ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours de ces travaux ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits **Rue Pasteur, Place de la République et rue du Docteur Renaud (entre la rue du 10 septembre et la Place de la République) à GY :**

à compter du 31 juillet 2017 jusqu'au 4 septembre 2017

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, un passage devra pouvoir être ouvert à la circulation pour le service des urgences (pompiers, ambulances, Gendarmerie Nationale).

Article 3. L'entreprise COLAS NORD-EST, installera la signalisation nécessaire pour l'exécution du présent arrêté ;

Article 4. Ampliation du présent arrêté sera transmise au commandant de la Gendarmerie de GY et à l'entreprise COLAS, pour exécution.



Fait à GY le 27 Juillet 2017.

Le Maire,

Christelle CLEMENT